

Mairie de lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 03 SEPTEMBRE 2012

Convocation du : 27 / 08 / 2012

Présents : H. LEROY, G. PELISSON, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, J.P. BALLAND, N. ESCUDERO, L. FOMBONNE, J. MARCHAS, C. PELLEGRINI, C. ROLLET, F. RONDOT

Excusé : D. BRUNET

SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE

1°) Budget eau

Délibération n° 1 : Décision Budgétaire Modificative (DBM) – Agence de l'Eau

Une Redevance est due à l'Agence de l'Eau, au titre des prélèvements et contrôles effectuées pour la source de Challeyriat. La somme, d'un montant de 1 900 €, n'avait pas été budgétisée cette année. Elle sera prise sur le compte « Entretien et Réseau ».

Délibération n° 2 : Compteurs d'eau

Le Conseil confirme la délibération prise en 1998, mais pas toujours appliquée depuis, de facturer à l'usager le remplacement des compteurs d'eau en cas de gel ou de détérioration.

Courrier de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

M. le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de l'ARS, en réponse à sa demande d'information quant à l'avenir de la source de Challeyriat.

L'ARS indique qu'elle avait déjà adressée un courrier à la Mairie de Lantenay sur ce sujet, le 12 août 2010 : ce courrier était resté sans suite.

L'ARS y indiquait les principaux griefs quant à la source (captage de surface susceptible d'être contaminé par des matières fécales, absence de sécurisation du périmètre de la source) et les mesures à prendre pour assurer la qualité de l'eau (installation d'un filtre, fermeture d'un captage, pose d'une clôture).

M. le Maire rappelle le coût important et la complexité des travaux à entreprendre, et le fait que la réalisation de ces travaux n'assurerait pas à la Commune la conservation de sa source.

Il va demander à rencontrer les responsables de l'ARS, afin de trouver une solution.

2°) Budget général

Délibération n° 3 : Vente de la parcelle AB N° 259

Cette parcelle, située Chemin de la Béchée, sera divisée en 3 parties :

- Une bande de terrain située le long de la route, pour permettre le passage des différents réseaux (électricité, assainissement ...);
- Une bande permettant à M. Pierre Brunet d'accéder au terrain qu'il exploite;
- Le terrain en cours d'acquisition par M. et Mme MIALON au prix de 45 000 €.

3°) Budget CCAS

Bilan du repas du 14 juillet

Le repas s'est déroulé dans une ambiance conviviale et a été apprécié par les participants.

La Commune réalise un déficit de 268,26 € pour l'organisation de cette manifestation. Sans que ce déficit soit anormal ni inquiétant, elle devra en tenir compte pour l'organisation de ce repas en 2013, afin de se rapprocher de l'équilibre financier.

4°) Budget bois

Délibération n° 4 : Adhésion PEFC

La Commune renouvelle son adhésion au PEFC (organisme assurant la certification de la forêt pour les ventes de bois de l'ONF). Cette adhésion, d'un montant de 130 € est valable pour 5 ans.

Délibération n° 5 : DBM pour les ventes de bois COFORET

La Commune a réalisé deux ventes de bois à la coopérative COFORET.

Ni la vente de ces bois, ni les travaux s'y rapportant (débardage, abattage et bûcheronnage) n'avaient été inscrits au budget.

Le Conseil adopte la Décision Budgétaire Modificative suivant :

- Dépenses : 2 000 € seront pris sur le compte 61524
- Recettes : 18 050 € seront affectés au compte 7022

Délibération n° 6 : Vente de la parcelle 13

Cette parcelle n'ayant pas trouvée preneur à la vente de juin, sera remise en vente en octobre.

5°) Questions Diverses

Situation de Trésorerie : La Commune dispose de 26 944,73 € au 31 août 2012.

Remplacement d'un compteur d'eau : M. Philippe Jacquier, du lotissement la Combe, conteste la facturation de son compteur qui a gelé durant l'hiver 2010-2011, avant que le Conseil ne réactualise la délibération de 1998 sur la facturation des compteurs. Le remplacement n'a été facturé qu'en juillet 2012. Un membre de l'ancien Conseil lui avait alors assuré que le remplacement de son compteur serait à la charge de la Commune.

Le Conseil décide d'honorer la promesse qui avait été faite, et prend à sa charge ce remplacement, tout en rappelant que tout changement de compteur gelé serait désormais facturé à l'utilisateur.

Projet de forage pétrolier : M. le Maire informe le Conseil que la société Celtic Energie Pétroleum ne lui a toujours pas communiqué le dossier technique relatif à son projet de forage, comme elle s'y était engagée il y a plusieurs mois déjà. Il va rappeler à M. Marc Feugère, Président Résident France de Celtic Energy Petroleum, que le Conseil attend ce dossier préalablement à la rencontre qu'il a sollicité.

Formation : Mme Nathalie Escudero, Secrétaire de Mairie, va suivre une formation sur les régies de recettes, en vue notamment d'assurer le suivi de la garderie, au cas où celle-ci devrait être reprise par les Communes.

6°) Compte-rendu de diverses réunions

Réunion de la Communauté de Communes du 26 juillet 2012 :

- Présentation de Centr'Ain Initiative, organisme de soutien à la création d'entreprises.
- La Mairie de St Martin du Fresne propose à la Communauté de Commune un projet de convention avec le Football Club de St Martin / Combe du Val. Cette convention est refusée par la Communauté de Commune, qui n'a pas vocation à financer le fonctionnement des clubs sportifs.
- Une subvention d'un montant de 300 € a été versée au Club de ski de Brénod, pour une session d'entraînement avec un professionnel.
- Une subvention, d'un montant de 200 €, a été accordée pour l'organisation du comice agricole de Nantua.
- Une demande de panneau Stop, pour l'entrée de la zone des Brous, a été déposée. Elle est en cours d'instruction.
- L'entretien de la zone des Brous a été attribué et payé à la société Jerifo.
- Tennis Club de la Combe du Val : Le montant des travaux est estimé à 25 000 € par terrain. Une réunion publique doit être organisée en septembre, pour évaluer le nombre de personnes intéressées ou prêtes à s'investir dans la reprise du club. La date n'a pas encore été arrêtée : les habitants en seront informés par courrier.

Clôture de la réunion à 22 h 00.

Prochaine réunion le lundi 1^{er} octobre.